



## Les deux types de l'ignorance :

Un type où l'ignorant est excusé, et l'autre où il ne l'est pas. Une vérité que plusieurs personnes l'ont ignorée.

Ibn Al-Qayyim dit: ... Et Allah Gloire à Lui dit : «Et quiconque s'aveugle (s'écarte) du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable qui devient son compagnon inséparable [36] Ils [les diables] détournent certes [les hommes] du chemin droit, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés [37] » (Sourate n° 43 :Az-zukhruf).

Allah Gloire à Lui informe que celui qui est éprouvé et égaré par son compagnon [diable] est due à son , alors la punition due à cela l'éloignement du rappel d'Allah "Zikr" qu'Il la fait descendre à son Messenger est de lui désigner un diable qui sera son compagnon inséparable, qui l'écartera de la voie d'Allah et du chemin du succès, et il (l'homme) croit qu'il est bien guidé, jusqu'à ce qu'il rencontre son Seigneur (Allah) le jour de la Résurrection avec son diable et il observera sa destruction et sa perte, et il dira : «Hélas! Que n'y a-t-il entre toi et moi la distance entre les deux orientes [l'Est et l'Ouest], Quel mauvais compagnon [que tu es] !» (Sourate n° 43:Az-zukhruf).

Et toute personne qui refuse de suivre la Révélation, qui est la parole d'Allah (le Coran) dira sûrement cela le jour de la Résurrection.

Si l'on pose la question, est ce que cette personne est excusée de son égarement si elle se croit bien guidée comme Allah le dit : «tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés».

On répond, qu'elle n'est pas excusée ainsi que ses semblables (qui se sont égarés par leurs détournement est venue, même s'ils pensent être bien guidés). Car leurs de la Révélation avec laquelle le Messenger refus de suivre le prédicateur d'Allah a dépassé les limites.

Alors s'il s'est égaré, c'est à cause de son éloignement de la Révélation.

Par contre, la personne qui s'est égarée parce qu'elle n'a pas reçu le message d'Allah et elle n'a pas pu l'atteindre est différemment jugée par la religion.

Et la menace dans le Coran concerne la première personne et non pas la deuxième. Car Allah n'a jamais puni quelqu'un avant de lui montrer ses arguments, comme Allah le dit: «Et nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger [15]» (Sourate n° 17:Al-Israa'e).

Et Gloire à Lui dit : «En tant que messagers, annonceurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah [165] ». (Sourate n°4: An-nisaa'e).

Et Gloire à Lui dit en décrivant les gens de l'enfer: « Nous ne leur avons fait aucun tort, mais c'étaient eux les injustes [76]» (Sourate n° 43:Az-zukhruf).

Et Gloire à Lui dit:

{Et avant que l'âme ne soit réduite à s'écrier : "Quel malheur d'avoir été si négligente envers Dieu et de m'être rangée du côté des railleurs !" [56]

ou à dire : "Si Dieu m'avait guidée, j'aurais été parmi ceux qui Le craignent !" [57]

ou à dire, à la vue du châtement : "Si je pouvais retourner sur Terre, je serais du nombre des vertueux !" [58]

«Regrets bien tardifs, lui sera-t-il dit. Mes signes te sont bien parvenus, et tu les as, cependant, traités de mensonges, préférant par orgueil rejoindre le camp des infidèles !»[59] }.

(Sourate n°: Az-Zumar).

Et cela est nombreux dans le Coran.

(Miftaah dar as-saada 1/208).